



ASSOCIATION FRANCAISE DES BOUVIERS SUISSES



RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

1ERE EXPOSITION HAUTS DE FRANCE

**DIMANCHE
28 JUIN 2026**



JUMEL 80250

AU PROGRAMME :

- RÉGIONALE D'ELEVAGE
- TEST DE CARACTÈRE
- CONFIRMATION

**INSCRIPTION SUR CÉDIA
JUGE : MME TOMPOUSKY**

RENSEIGNEMENTS MME LIÉVIN MYRIAM
MAIL : MYRIAMCHANSI@WANADOO.FR / TEL : 0618446964

ASSOCIATION FRANÇAISE DES BOUVIERS SUISSES DÉLÉGATION HAUTS DE FRANCE

affilié à la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, décret du 22 mai 1969)
pour l'amélioration des races de chiens en France
(Reconnue d'utilité publique, par décret du 28 avril 1914)

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Sous le patronnage de la Société Centrale Canine Nord-Pcardie

Jumel
Dimanche 28 juin 2026



Référent Bien-être Animal: Mme DEROI Stéphanie

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

Catalogue Officiel

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



LE MOT DE L'ORGANISATEUR

Bienvenue à Jumel,

Nous vous remercions pour votre présence à la 1ère Régionale d'élevage des Hauts de France qui réunit nos bouviers suisses avec 3 races représentées.

Je remercie tous les délégués départementaux (Aisne, Nord, Pas Calais, Oise et Somme) qui ont aidés à organiser cette régionale d'élevage ainsi que :

- Monsieur GUILBERT Serge Président de l'association canine Nord Picardie
- Madame TOMPOUSKI notre juge
- Madame Anne Sylvie, Monsieur BERNARD Patrick, nos testeurs
- Les secrétaires

Merci à nos généreux donateurs, l'entreprise PURINA, Monsieur DEROI Vincent, ainsi que l'entreprise CREA CORD.

Nous remercions également l'association SOS BOUBOUS pour leur présence ainsi que Madame Isabelle MORIEN pour son animation sur la sensibilisation aux chiens.

Cette régionale n'aurait pu avoir lieu sans l'accord de l'AFBS que nous remercions et surtout sans l'accueil de la mairie de Jumel. Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire M. VAN GOETHEM Hubert de nous permettre d'accéder à la salle des fêtes ainsi que le comité des Fêtes de Jumel qui nous aide pour la logistique.

Enfin n'oublions pas tous les bénévoles qui contribuent de façon essentielle au succès de cette journée.



PROGRAMME

18h30 : Accueil des participants

9h00 : Début des jugements

10h00 : Début des Tests de Caractère (limités à 15 chiens)

15h00 : Jeunes Présentateurs *

Ring d'Honneur :

- Meilleur de chaque classe

- Lots d'Elevage * - Lots de Reproducteur *

- Meilleur de race

- Meilleur de l'exposition

Un verre de l'amitié sera offert après les jugements.

* inscriptions sur place

RÉCOMPENSES

- JEUNES PRESENTATEURS
- 4 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE
- MEILLEUR DE CHAQUE CLASSE
- MEILLEUR LOT D'ELEVAGE et LOT DE REPRODUCTEUR
- MEILLEUR DE L'EXPOSITION

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSES

BOUVIER BERNOIS

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 1	1	Mme TOMPOUSKY Sylviane
JEUNE	Mâles	2 à 3	2	
INTERMEDIAIRE	Mâles	4 à 5	2	
OUVERTE	Mâles	6 à 14	9	
BABY	Femelles	15 à 16	2	
JEUNE	Femelles	17 à 21	5	
INTERMEDIAIRE	Femelles	22 à 22	1	
OUVERTE	Femelles	23 à 30	8	

BOUVIER DE L'ENTLEBUCH

OUVERTE	Mâles	31 à 31	1	Mme TOMPOUSKY Sylviane
OUVERTE	Femelles	32 à 32	1	
CHAMPION	Femelles	33 à 33	1	

GRAND BOUVIER SUISSE

BABY	Mâles	34 à 34	1	Mme TOMPOUSKY Sylviane
INTERMEDIAIRE	Mâles	35 à 41	7	
INTERMEDIAIRE	Femelles	42 à 46	5	

RÈGLEMENT EXPOSITION CANINE

SORTIE DES CHIENS.

Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h 30 après versement d'une caution de 100 € par chien.

AFFICHAGE.

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE.

Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades, ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

ANNULATION.

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS.

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant.

REFUS OU EXCLUSIONS :

Des engagements

- La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens

- (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire ».
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

**Les engagements dans ces cas
ne seront pas remboursés.**

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS.

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un Commissaire de ring et si besoin est d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du Jugement ne seront examinés par la suite.

RÉCLAMATIONS.

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS.

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine :

- a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- d) Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société organisatrice.
- e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) Ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ.

La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'Exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-

mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations).

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens en provenance de l'étranger, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- En cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat
- En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.S. c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé **Excellent**, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société Centrale Canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif TRÈS BON souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRÈS BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

LISTE DES CHIENS EXPOSES

BOUVIER BERNOIS

Juge : Mme TOMPOUSKY Sylviane

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **BUDDY LOVE DE LA VALLEE DE ROXSIM** LOF : 095410 - id : 250268782125841 né le 18/02/2026 (*TCHIKIBOUM DU ROYAUME DES REVES x ROMY DU HARAS DE LA VERGNE*) Prod et Prop : Mme COMBE-MARFOUTINE Isabelle

• CLASSE JEUNE MALE •

- 2 **ANGUS DU DOMAINE DU LANTHENAY** LOF : 094086 - id : 250269300426847 né le 07/08/2025 (*O'DJOUK DE LA COLLINE DE RILHAT x SAINTE VICTOIRE DU DOMAINE DU LANTHENAY*) Prod : Mme SELLIER Carole, Prop : M. DELAINE Thierry
- 3 **ATLAS DES ETOILES DE LA BOURBRE** LOF : 093287 - id : 250269611437615 né le 15/05/2025 (*ULKY DES DRAGONS DE SOLOGNE x TIAREHERE TAHIA PRINC'SSE DE GLANDASSE*) Prod : M. Mme WEISS Emmanuel et Sandrine, Prop : Mmes ROUSTIT Sandrine / SCHNEIDER Fabienne

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 4 **VAS-Y GAMIN DU ROYAUME DES REVES** LOF : 092218/09520 - id : 250269611211013 né le 27/11/2024 (*TAPE A L'OEIL DU ROYAUME DES REVES x SCOUT TOUJOURS DU ROYAUME DES REVES*) Prod : Mme LE BIGOT Katherine, Prop : M. CANU Cédric
- 5 **VIVALDI DU CENTRE EQUESTRE DU NID DE VERDIER** LOF : 093084/09523 - id : 250269591933612 né le 30/11/2024 (*TCHIKIBOUM DU ROYAUME DES REVES x SIYA THE DIAMOND ROCK*) Prod et prop : Mme SAGOT Sophie

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 6 **LORD OF BERNERS WANTED** LOSH : 01377030 - id : 944116000954230 né le 07/04/2023 (*SPOTTER DEL SACRO FIUME x VENDETTA PRIDE OF JUSTIN*) Prod et prop : Mmes CRAHAY Laura et Suzanne
- 7 **RANGER DU MARAIS DU L'INGON** LOF : 080310/08934 - id : 250268743678330 né le 03/12/2020 (*LEADER DU MARAIS DU L'INGON x RUPINE VAN'T PACHTHOF*) Prod : Mme PATROUILLER Sylvie, Prop : Mme HENDRIKS Marie-Claire
- 8 **SIR ALOXE CORTON DE LA VALLEE DE L'ECHIQUIER** LOF : 082410/08969 - id : 250268743846756 né le 28/06/2021 (*LEGEND-MYSTERY-OF-HANOI DES BB D'OURAL x OPALE DE LA VALLEE DE L'ECHIQUIER*) Prod : Mme WERZOS Gaëlle, Prop : Mme DENTURCK Virginie
- 9 **SYRIUS DE L'ATTELAGE DE RUBIS** LOF : 081673/08830 - id : 250269300160377 né le 01/05/2021 (*OCNES DU VOL DES ALOUETTES x POCAHONTAS DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme ANNE François et Sylvie, Prop : Mlle ALAIS Véronique
- 10 **U'BUCKY DES GARDIENS DE MON COEUR** LOF : 088675/09324 - id : 250269101037895 né le 02/08/2023 (*PIDAULT-TIMCARA V'T RIJKENSPARK x LABANC-VOLGYI DIANA*) Prod : Mme MAGNIER Mélissa, Prop : Mme LIEVIN Myriam
- 11 **ULK OF TALMA WOODS** LOF : 088933/09352 - id : 250268780976926 né le 19/09/2023 (*PONGO DU DOMAINE DE VERLAINE x SUNSHINE*) Prod : M. Mme DENIS Maxime / MOSKOVIC Marie, Prop : Mlle MOSKOVIC Marie
- 12 **UTOKY DE LA VALLEE DU P'TIT R'EVE** LOF : 089317/09402 - id : 250269610918067 né le 28/10/2023 (*SIR ALOXE CORTON DE LA VALLEE DE L'ECHIQUIER x NAYA DE LA VALLEE DU P'TIT R'EVE*) Prod et prop : M. CANU Cédric
- 13 **VALI MEKTIGE GUD RAGNAROK DES HERITIERS DE THOR** LOF : 090518/09416 - id : 250268780707314 né le 18/04/2024 (*BERN HAUS ON OKA MURAN x RAN DES HERITIERS DE THOR*) Prod : Mme LEPILLER Laurine, Prop : Mme SAUVAGE Laetitia
- 14 **VERLAINE DU DOMAINE DE LA ROCHERIE** LOF : 090285/09409 - id : 250269610895935 né le 11/03/2024 (*ROTCHILD DE LA COLLINE D'EOLE x SAMBA DE L'HORIZON DES COSTES*) Prod : M. DUPUIS Frederic et Elodie, Prop : Mme LESEIGNEUR Marie-Laure

• CLASSE BABY FEMELLE •

- 15 **BELINA DE LA CATHEDRALE DES OURS** LOF : 095383 - id : 250269592431274 née le 26/01/2026 (*U'ANGIE ROLLING'S DE LA VALLEE DU P'TIT R'EVE x TAI PHONG DE LA CATHEDRALE DES OURS*) Prod : M. MONTERNAULT Franck, Prop : M. CANU Cédric
- 16 **BREIZH DE L'ATTELAGE DE RUBIS** LOF : 095056 - id : 250268782115953 née le 21/01/2026 (*ULYSSE DE LA TERRE DES FEES x TRYSKEL RUBIS DES ELVES DU VENT*) Prod : M. Mme ANNE François et Sylvie, Prop : Mme ANNE Sylvie

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 17 **AMANDE DU ROYAUME DES REVES** LOF : 092826/13525 - id : 250269611404690 née le 22/02/2025 (*TAPE A L'OEIL DU ROYAUME DES REVES x REINE-DE-LA-FETE DU ROYAUME DES REVES*) Prod : Mme LE BIGOT Katherine, Prop : M. DUFAYET Régis
- 18 **AMAZING GIRL DU ROYAUME DES REVES** LOF : 093785 - id : 250269611519381 née le 19/07/2025 (*TAPE A L'OEIL DU ROYAUME DES REVES x RISTOURNE DU ROYAUME DES REVES*) Prod : Mme LE BIGOT Katherine, Prop : Mme RICHARD Marylène
- 19 **ARIZONA DREAM DES ETOILES DE LA BOURBRE** LOF : 093294 - id : 250269611437772 née le 15/05/2025 (*ULKY DES DRAGONS DE SOLOGNE x TIAREHERE TAHIA PRINC'SSE DE GLANDASSE*) Prod : M. Mme WEISS Emmanuel et Sandrine, Prop : M. WEISS Emmanuel
- 20 **AVANA DU PARADIS DU DOMAINE DU BOUQUET** LOF : 092934 - id : 250268781795709 née le 18/03/2025 (*SAN SALVADOR DES MYSTERES DU VIEUX SAULE x POUPI DU PARADIS DU DOMAINE DU BOUQUET*) Prod : M. GIMENEZ Jérôme, Prop : Mme LESEIGNEUR Marie-Laure
- 21 **LORD OF BERNERS YOU CRACK** LOSH : 01407267 - id : 900223001044354 née le 30/03/2025 (*LORD OF BERNERS WANTED x (CH) SCANDAL VAN'T MAROYKE*) Prod et prop : Mmes CRAHAY Laura et Suzanne

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE** •

- 22 (c) **VISAPOURLESBEAUXJOURS VENUS DU HAUT DES ROIS** LOF : 091937 - id : 250268781507603 née le 26/10/2024 (*ROC DU DOMAINE DE MAFLEURIO x RUBIS*) Prod : Mme DEROI Stéphanie, Prop : Mme HERNU Emilie

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE** •

- 23 **POUPI DU PARADIS DU DOMAINE DU BOUQUET** LOF : 076246/11579 - id : 250268501753796 née le 03/09/2019 (*JE RESTE DU HARAS DE LA VERGNE x MAKU DU DOMAINE DU CHAI DE MAJOLAN*) Prod : M. GIMENEZ Jérôme, Prop : Mme BERTIN-MOUROT Océane
- 24 **RAPHIA HISTORIA** LOF : 079423/12190 - id : 250268502008893 née le 27/08/2020 (*OMER x OLLY GAN DU HARAS DE LA VERGNE*) Prod : Mme BARRON Pauline, Prop : Mme LESEIGNEUR Marie-Laure
- 25 **SIYA THE DIAMOND ROCK** LOF : 083789/12680 - id : 250268723176378 née le 21/12/2021 (*OCNES DU VOL DES ALOUETTES x NYSKHA DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme MOTTE Matthieu / MARI Jennifer, Prop : Mme SAGOT Sophie
- 26 **STELLA DE NOTRE DAME DES NEIGES** LOF : 082364/13200 - id : 250269610048421 née le 21/06/2021 (*NOCTIMBUL DE NOTRE DAME DES NEIGES x MISS MONA DE NOTRE DAME DES NEIGES*) Prod : M. Mme NORMAND Claude et Viviane, Prop : M. DURIEUX Rémy
- 27 **TAMY DES ANGES D'AMBRE** LOF : 084971 - id : 250269610414330 née le 13/05/2022 (*ROLLO DE LA VALLEE DU P'TIT R'EVE x PEARL DU ROYAUME DE LUNA*) Prod : M. Mme VARIN F et M, Prop : Mme DAMM Chloé
- 28 **UDY LES P'TITES MERVEILLES DE SOSO** LOF : 088571/13199 - id : 250268712862414 née le 21/07/2023 (*RATCHET DE LA VALLEE DU P'TIT R'EVE x ROSE*) Prod et prop : Mme CANLER Sophie
- 29 **UNA STELLA DU PARADIS DES CIGOGNES MEUSIENNES** LOF : 089592/13428 - id : 250269591677146 née le 31/12/2023 (*BERN HAUS ON OKA SOCRATES x REHA DU JARDIN DES LIONNES*) Prod et prop : Mme RICHARD Marylène
- 30 **VYKTOIRE DE LA VALLEE DE ROXSKIM** LOF : 090259/13295 - id : 250268780964536 née le 28/02/2024 (*ORK DE LA VALLEE DE ROXSKIM x ROMY DU HARAS DE LA VERGNE*) Prod : Mme MARFOUTINE Isabelle, Prop : Mme COMBE-MARFOUTINE Isabelle

BOUVIER DE L'ENTLEBUCH

Juge : Mme TOMPOUSKY Sylviane

• **CLASSE OUVERTE MALE** •

- 31 **KATO PORAZYNIAKA** PKR : 163306 D - id : 616093902854313 né le 10/05/2024 (*ROSSI Z TICHEHO UDOLI x ARIANA PORAZYNIAKA*) Prod : M. KASPERCAK Marek, Prop : Mme CUNY Francine

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE** •

- 32 **SAM DU ROYAUME DES ATREBATES** LOF : 001979/00145 - id : 250268502195165 née le 02/11/2021 (*O'CHOUFFE DU MYSTERE DES BASTIDES x PHEDRE DE BRAPECHE*) Prod : M. BOMBE Christian, Prop : Mme GEYNET Joana

• **CLASSE CHAMPION FEMELLE** •

- 33 (CH) **PHEDRE DE BRAPECHE** LOF : 001539/00126 - id : 250268732516135 née le 27/01/2019 (*ANTON VON DER HOHEN EULE x BONNIE Z ZAMKOWEGO GRODUJ*) Prod : M. Mme MARCHAND Stéphane et Vanessa, Prop : M. BOMBE Christian

GRAND BOUVIER SUISSE

Juge : Mme TOMPOUSKY Sylviane

• **CLASSE BABY MALE** •

- 34 **BUMBLEBEE DE LA ROSE GLACEE** LOF : 004871 - id : 250268782226524 né le 15/02/2026 (*VEGETA DE LA ROSE GLACEE x TRINITY DE LA ROSE GLACEE*) Prod : Mme GUILBERT Sabrina, Prop : Mlle FRANCOIS Mélanie

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 35 (c) **VALJEAN DES ANGES D'AMBRE** LOF: 004702 - id : 250269591940528 né le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme VARIN F et M, Prop : M. VARIN Fabien
- 36 (c) **VATINE DES ANGES D'AMBRE** LOF: 004701 - id : 250269591944131 né le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme VARIN F et M, Prop : Mme LOUIS M.L.
- 37 **VEGETA DE LA ROSE GLACEE** LOF: 004630/00419 - id : 250269611315555 né le 22/07/2024 (*MR.MARLEY FROM BALIHARA RANCH x BUFFY ZORSKA PRIMA*) Prod et prop : Mme GUILBERT Sabrina
- 38 (c) **VEZOUILLE DES ANGES D'AMBRE (dit Lenny)** LOF: 004699 - id : 250269591896054 né le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme VARIN Fabien et Malvina, Prop : Mme JANVIER Céline
- 39 (c) **VICOMTE DES ANGES D'AMBRE** LOF: 004696 - id : 250269591956726 né le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme VARIN F et M, Prop : M. LEMAN Kévin
- 40 (c) **VIKASH DES ANGES D'AMBRE** LOF: 004700 - id : 250269591902620 né le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. VARIN F et M, Prop : Mme CHASTAGNOL Magali
- 41 (c) **VIKING DE LA ROSE GLACEE** LOF: 004635 - id : 250269610698364 né le 22/07/2024 (*OMEGA DE LA VALLEE DE ZEPHYR x BUFFY ZORSKA PRIMA*) Prod et prop : Mme GUILBERT Sabrina

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 42 **VAUCOTTE DES ANGES D'AMBRE** LOF: 004691 - id : 250269591956555 née le 26/11/2024 (*UTTO VAN DE BRETHONIE x TARE GREEN DE L'ATTELAGE DE RUBIS*) Prod : M. Mme VARIN F et M, Prop : M. VARIN Fabien
- 43 (c) **VERRA DE LA ROSE GLACEE** LOF: 004633 - id : 250269610698110 née le 22/07/2024 (*OMEGA DE LA VALLEE DE ZEPHYR x BUFFY ZORSKA PRIMA*) Prod : Mme GUILBERT Sabrina, Prop : Mme CODRON Noémie
- 44 **VICTORIA DE LA ROSE GLACEE** LOF: 004706/00542 - id : 250269611206406 née le 06/12/2024 (*IVAN EKI BALARDA x REBELLE DE LA ROSE GLACEE*) Prod et prop : Mme GUILBERT Sabrina
- 45 **VILLANELLEDELA MAISON DUSAULE** LOF: 004661/00535 - id : 250269101290536 née le 13/08/2024 (*GUS VOM GIMPELWALD x SHIRE GALADHON*) Prod : MM. CARPY Cyrille et Guillaume, Prop : Mlle FRANCOIS Mélanie
- 46 (c) **X'FILES VALA VAN DE BRETHONIE** LOSH: 01396133 - id : 967000010671906 née le 15/11/2024 (*TYGO DE L'ATTELAGE DE RUBIS x TESS VAN DE BRETHONIE*) Prod : Mme M. ENGELN C / MARTENS S, Prop : Mme ANNE Sylvie

LISTE DES EXPOSANTS

Mlle ALAIS Véronique	10 A, rue du Grimperet 60730 CAUVIGNY - 06 38 58 51 05	9
Mme ANNE Sylvie	Granchain 3470, chemin de la Petite Chouquetière 27410 MESNIL EN OUCHE - 06 74 39 43 71	16-46
Mme BERTIN-MOUROT Océane		23
M. BOMBE Christian	4, rue d'En Haut 62123 BASSEUX - 06 89 85 49 65	33
Mme CANLER Sophie		28
M. CANU Cédric	16, rue de Floyecques 62380 VAUDRINGHEM - 06 66 41 07 74	4-12-15
Mme CHASTAGNOL Magali	5, chemin du Village 27530 CROTH - 06 73 98 42 91	40
Mme CODRON Noémie		43
Mme COMBE-MARFOUTINE Isabelle	Le Fontenelle Route d'Asnières 95270 NOISY SUR OISE - 06 85 40 98 20	1-30
Mmes CRAHAY Laura et Suzanne	13, rue de Graux 5537 DENEÉ BELGIQUE - 0032 47 428 13 14	6-21
Mme CUNY Francine		31
Mme DAMM Chloé		27
M. DELAINE Thierry		2
Mme DENTURCK Virginie	47, route Nationale 59320 ENNETIERES EN WEPPEES	8
M. DUFAYET Régis	13, rue de Chezelles 60350 CROUTOY	17
M. DURIEUX Rémy	6, rue de la Montagne 60120 ROCQUENCOURT	26
Mlle FRANCOIS Mélanie		34-45
Mme GEYNET Joana		32
Mme GUILBERT Sabrina		37-41-44
Mme HENDRIKS Marie-Claire		7
Mme HERNU Emilie	06 19 80 60 63	22
Mme JANVIER Céline		38
M. LEMAN Kévin		39
Mme LESEIGNEUR Marie-Laure		14-20-24
Mme LIEVIN Myriam	16, rue Guynemer 80250 JUMEL - 06 18 44 69 64	10
Mme LOUIS M.L.		36
Mlle MOSKOVIC Marie	11, Rue Principale 08250 GRANDHAM	11
Mme RICHARD Marylène		18-29
Mmes ROUSTIT Sandrine / SCHNEIDER Fabienne	38, rue de la Gare 57490 L'HOPITAL	3
Mme SAGOT Sophie		5-25
Mme SAUVAGE Laetitia		13
M. VARIN Fabien	32, rue des Jardiniers 76540 VALMONT	35-42
M. WEISS Emmanuel	Le Petit Val de Bourbre Lieu-dit le Champ de Prix 71360 SULLY	19



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

RASSEMBLEMENT DES BOUVIERS SUISSES ROMORANTIN

EXPOSITION

TESTS DE
CARACTERE

CONFIRMATION



Juges

RE: Mme MALHERBE
SPECIALE: M. FALAH

22-23
AOUT 2
0
2
6



Sologne
VAL DE LOIRE

Inscriptions sur Cedia.fr